

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 654

présenté par

M. Descoeur, M. Menuel, M. Di Filippo, M. Hetzel, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,  
M. Jean-Pierre Vigier, M. Lurton, M. Bony, M. Leclerc, M. Parigi, M. Savignat, M. Perrut,  
M. Saddier, M. Brun, M. Sermier, Mme Meunier, Mme Bonnivard, Mme Louwagie, M. Cinieri,  
M. Vialay, M. Viala, M. de la Verpillière et M. Abad

-----

**ARTICLE 1ER A**

À l'alinéa 3, après les mots :

« métropoles »,

insérer les mots :

« et des territoires de montagne ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à modifier le projet de loi afin d'y apporter des précisions permettant de souligner différents aspects importants pour les territoires de montagne. Il convient de prendre en compte la spécificité des territoires de montagne et ses difficultés d'accessibilité et de mobilité.